



Sud-est de la commune

100 50 0 100 200 300 400 500 600 700 800 900
Mètres

1 : 10 000

3b Plan Local d'Urbanisme

Asté

Zonage réglementaire

Projet de PLU arrêté le 27/05/2019

- | | |
|--|---|
| <p>Prescriptions</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ 07 : Element du paysage à protéger ou à mettre en valeur ★ 16 : Bâtiment pouvant changer de destination ■ Espace remarquable du paysage (linéaire) ■ Emplacement réservé ■ Elements remarquables du paysage <p>Zones urbaines</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ua: Zone urbaine du centre village à vocation principale d'habitat ■ Uj: Zone urbaine dédiée aux espaces jardinés ■ Ub: Zone urbaine du quartier de Médous à vocation principale d'habitat ■ Uy: Zone urbaine à vocation d'activités et de services ■ Uec: Zone dédiée aux équipements collectifs <p>Zones à urbaniser</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 1AU: Zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation principale d'habitat ■ 2AU: Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat sous réserve de modification et/ou de révision du PLU <p>Zones agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ A: Zone agricole ■ Aco: Zone agricole identifiée comme corridors écologiques ■ Ap: Zone agricole préservée <p>Zones naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ N: Zone naturelle ■ Ny: Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil limité lié à la mise en valeur de la fontaine de Crastes | <p>Zonage réglementaire du PPRN</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone bleue ■ Zone jaune ■ Zone rouge |
|--|---|